

DROIT D'ALERTE, DROIT DE RETRAIT

Comment je fais ?

Retrouvez la procédure détaillée [sur notre site](#).



JE VÉRIFIE LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE SANITAIRE

Je peux utiliser l'outil de
décryptage du SNUipp-FSU.



J'EXERCE MON DROIT D'ALERTE

J'envoie à l'IEN + CHSCT + SNUipp
* le courrier 1 : "droit d'alerte"
* une photo de la fiche RSST

EN ATTENDANT LA RÉPONSE DE L'IEN, JE RESTE
SUR MON LIEU DE TRAVAIL
mais je m'éloigne du danger sans mettre en danger les autres



L'INSTITUTION RÉSOUT LA SITUATION DE DANGER



JE PEUX REPRENDRE
MON ACTIVITÉ



L'INSTITUTION NE RÉSOUT PAS LA SITUATION DE DANGER

- le risque subsiste
- l'employeur n'a pas répondu
- la réponse n'est pas de nature à résoudre le danger



JE PEUX EXERCER MON
DROIT DE RETRAIT

J'envoie à l'IEN + CHSCT + SNUipp
* le courrier 2 : "droit de retrait"
* la fiche DGI
* une photo de la fiche RSST

J'informe les parents de mon droit
de retrait. Je peux utiliser le
modèle du SNUipp-FSU